LE SALUT

DES

TRAVAILLEURS.

LE SALUT

DES

TRAVAILLEURS

PAR

ACHILLE POINCELOT.

PRIX : 40 CENTIMES.



PARIS

PAUL MASGANA, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

GALERIE DE L'ODÉON. 12.

1848

LE SALUT
DES
TRAVAILLEURS.

> Toute la morale de la politique c'est le juste intérêt du peuple.
>
> *Étude de l'Homme ou Réflexions morales.*

I.

De l'organisation du travail. — Qu'est-ce que le peuple?

L'organisation du travail a pour but l'anéantissement de la misère, et l'amélioration progressive de la condition morale et physique des travailleurs.

Dès-lors les réformes équitables et pratiques qui peuvent arriver à ce but, sans ruiner l'industrie particulière, ni compromettre l'avenir de la société, doivent être considérées comme le meilleur système d'organisation.

Il faut entendre par travailleurs, non-seulement les ouvriers, mais l'ensemble des classes laborieuses, c'est-à-dire le peuple même.

Car le peuple n'est pas une minorité dans la nation, une sorte de caste isolée et distincte; c'est la réunion des hommes qui subsistent, s'améliorent et grandissent par l'action morale ou matérielle.

L'homme de génie, qui vit du noble labeur de sa pensée, est du peuple, comme l'humble ouvrier qui vit du travail de sa main.

Le brave qui a gagné ses épaulettes sur le champ de bataille ne cesse pas d'être du peuple, parce qu'il a été justement récompensé de sa valeur.

A l'exception donc de certaines classes privilégiées, qui tirent des avantages exhorbitants du hasard de la naissance, ou du caprice de la fortune, le peuple c'est le genre humain.

C'est pour avoir méconnu son origine et sa nature plébéiennes, que la bourgeoisie n'a pu empêcher la chute d'un gouvernement aveugle, qui s'était exclusivement appuyé sur elle, et

qu'elle a été frappée de désorganisation et menacée de ruine.

Mais, sous un régime démocratique, tout privilége étant aboli, et les droits et les devoirs de chaque citoyen étant égaux, celui-là est du peuple, qui remplit ses devoirs et n'abdique pas honteusement ses droits.

Cessons enfin d'établir des distinctions fausses et dangereuses. Disons seulement qu'il est des travaux ingrats et précaires qui appellent impérieusement la sollicitude de l'organisateur, sur ceux d'entre nous qui ne trouvent, dans ces travaux, qu'un moyen insuffisant de pourvoir à leur existence.

Reconnaissons en même temps qu'il serait injuste et maladroit de n'améliorer la condition de certains travailleurs qu'au detriment des autres. Ce serait déplacer le mal sans le détruire.

Il y a, dans le problème de l'organisation du travail, deux questions bien distinctes : 1° la question d'urgence, celle qui réclame une solution immédiate et qui puisse, sinon satisfaire complétement tous les intérêts, du

moins les soulager et les rassurer; 2° la question générale de principes et d'application pratique, qui ne trouvera sa solution définitive que dans le choc des idées et les leçons efficaces de l'expérience.

Peut-être le système que nous présentons pourrait-il résoudre la première de ces questions, et contenir en germe la solution de la seconde, par les modifications et les perfectionnements qu'il est susceptible de recevoir.

Si l'on s'étonnait de sa simplicité, nous dirions que c'est un fait remarquable qu'en philosophie, en administration, en politique et dans toutes les sciences, on n'arrive généralement aux idées simples qu'après avoir épuisé les théories ténébreuses et compliquées.

Voici les moyens d'organisation que nous proposons.

II.

Ateliers de refuge. — Caisse centrale de réserve. — Question du travail intellectuel.

Il serait créé à Paris et dans les principales villes manufacturières et industrielles des départements, des *ateliers de refuge*.

Les travailleurs sans emploi, et offrant des garanties de moralité, seraient seuls admis dans ces ateliers, qui ne feraient pas concurrence à l'industrie particulière.

Les personnes employées dans les ateliers de refuge s'occuperaient de la confection des

fournitures, des travaux et des objets d'art, nécessaires à l'État, soit pour l'administration militaire, soit pour l'administration civile, tels que vêtements, chaussures, casques, sabres, fusils, cuirasses, harnachements, selles, fourgons, menuiserie, serrurerie, construction ou réparation des bâtiments nationaux, entretien de la voie publique, imprimés de comptabilité, registres, affiches, papeterie, livres, tableaux, statues, pendules, horloges, etc.

Le salaire des travailleurs occupés dans les ateliers serait fixé au taux du salaire ordinaire des industries particulières. Toutefois pour que les travailleurs, loin d'avoir intérêt à y séjourner, désirent au contraire en sortir, et dans un but d'utilité et de fraternité, qui va être indiqué, il serait fait sur leurs émoluments une retenue d'un cinquième.

Cette retenue contribuerait à alimenter le fonds d'une *caisse centrale de réserve*, qui serait établie dans les ateliers de refuge.

Une délégation des différentes classes ouvrières verserait mensuellement à la caisse, les sommes prélevées sur le salaire des tra-

vailleurs employés par l'industrie particulière. Ces sommes augmenteraient ainsi le fonds de réserve, qui ne formerait qu'un unique capital. L'État verserait sa part de contribution à la caisse de réserve, dans le cas surtout où cette mesure serait urgente. Elle ne serait pas du reste un surcroît de charge pour lui, puisqu'il est évident qu'il trouverait économie, par le bon marché et la bonne qualité, à tirer des ateliers de refuge, les fournitures et les travaux qui lui sont utiles.

Le fonds de la caisse de réserve s'accroîtrait encore des dons faits par la bienfaisance.

Chaque atelier aurait sa caisse, qui ne serait qu'une partie de la caisse centrale, et dont la comptabilité serait réglée et vérifiée par l'administration générale de la comptabilité des ateliers.

Le capital de réserve serait destiné :

1° A secourir les travailleurs inoccupés qui se trouveraient dans les communes ou l'État n'aurait pas fondé d'ateliers de refuge;

2° A aider chaque travailleur qui ne pourrait

être admis dans les ateliers, par suite de leur encombrement;

5° A former des lots de récompense, qui seraient décernés, selon le mode électif, par les travailleurs, à ceux d'entre eux qu'ils en jugeraient le plus dignes.

Ces lots fourniraient à ceux qui les obtiendraient les moyens de devenir capitalistes, d'acheter des instruments de travail, ou de fonder un établissement commercial. Le désir de les mériter entretiendrait entre eux le zèle, l'activité, la probité, qui sont la vie du travail, et qui sont aussi une richesse, puisqu'ils procurent aux hommes la satisfaction de leur conscience.

Les mairies de chaque commune où l'État n'aurait pas établi d'ateliers de refuge, seraient chargées de recevoir les fonds à elles envoyés par l'administration des ateliers, pour les distribuer d'une manière équitable aux hommes sans travail. Elles devraient encore recevoir les sommes qui leur seraient remises par chaque délégation des classes ouvrières.

Il serait établi dans les ateliers de refuge un

bazar public, où seraient exposés les fournitures et les objets les plus remarquables confectionnés dans ces ateliers. Chaque objet porterait le nom de celui qui en serait l'auteur. Les travaux d'art ou de luxe qui ne pourraient servir à l'État seraient destinés :

1° A être offerts aux travailleurs intelligents et laborieux, comme gratifications honorifiques.

2° A former le fonds d'une vaste loterie annuelle ou semestrielle. Les billets de cette loterie seraient mis à un prix modéré, afin d'en faciliter le débit. Il y aurait au moins un lot gagnant sur dix billets. Elle serait d'ailleurs soumise au réglement qui paraîtrait le plus convenable à l'administration des ateliers. Les sommes que produiraient cette loterie seraient versées à la caisse centrale de réserve, pour y trouver les destinations indiquées précédemment.

En cas de nécessité impérieuse, les travaux faits dans les ateliers de refuge pourraient être vendus. Cette vente ne saurait constituer une concurrence régulière, sérieuse, redoutable, pour l'industrie particulière.

Les travaux et les objets d'art achevés dans les ateliers de refuge, qui se feraient remarquer par leur supériorité seraient envoyés à l'exposition des produits de l'industrie et à celle des beaux-arts. Ils seraient dès-lors admis à concourir pour les prix à décerner. Les prix obtenus par les travailleurs, soit en numéraire soit en médailles, leur seraient remis intégralement, car le mérite étant personnel, la récompense du mérite doit être personnelle.

L'exposition des produits de l'industrie serait annuelle.

Il serait établi, dans les ateliers de refuge, une commission qui servirait d'intermédiaire entre le maître et l'ouvrier, et qui aurait pour mission de se substituer aux bureaux de placement. De cette façon il arriverait qu'un travailleur qui viendrait de perdre son emploi, pourrait aussitôt trouver le moyen de se replacer.

Cette mesure contribuerait à éviter l'encombrement des ateliers, à détruire l'impôt qui était prélevé sur les travailleurs par les placeurs, à épargner aux ouvriers les refus et les humi-

liations qu'ils essuient, lorsqu'ils sont réduits à quêter misérablement du travail de porte en porte.

Il serait établi encore au sein des ateliers de refuge une commission de travailleurs, à laquelle s'adjoindraient des membres de l'Institut et des sociétés savantes, et qui serait chargée d'apprécier les inventions dont les auteurs ne pourraient faire les premiers frais, et de décider, quand il y aurait lieu, que ces frais seraient à la charge de l'État.

Les travailleurs qui reparaîtraient souvent dans les ateliers et qui seraient convaincus de paresse ou de mauvaise conduite, seraient chargés des travaux les plus rudes, et on prélèverait sur leur salaire une retenue en sus du cinquième de droit.

Ceux qui ne pourraient être occupés dans les ateliers, à leur travail ordinaire, à cause de la nature de leur profession seraient employés aux occupations qui conviendraient le mieux à leur capacité.

Les fonctions des agents comptables et de certains administrateurs des ateliers, seraient

permanentes, à causc de leur importance et dc la régularité de l'intelligence, de la sévèrc probité qu'clles exigeraient.

Le choix des agents dc l'administration serait fait avec la plus scrupuleuse conscience. On les prendrait seulement parmi des hommes cxpérimentés, dévoués, actifs. Car les plus grands principcs n'aboutissent qu'à une application faussc, puérile ou funestc, quand ils sont abandonnés à l'incurie des hommes dépourvus d'initiative et de persévérance.

Il scrait ouvcrt, dans les ateliers de refugc, des cours publics d'écriture, dc lecture, de calcul, d'histoire, dc dessin, dc morale, etc.

Ces cours auraient lieu le soir et lcur direction serait confiéc aux hommes de lcttrcs et aux artistes nécessitcux.

L'État souscrirait, pour toutes les bibliothèques dcs ateliers de refugc, commc pour les autres bibliothèques publiques, aux ouvrages qui auraient un caractère d'utilité, et qui sc distingucraient par leur mérite.

Les artistes, les hommes de lcttres, les ouvriers agricoles, comme tous les travailleurs,

auraient droit à profiter des bienfaits de la caisse de réserve, aux époques de détresse, en payant leur quote-part de contribution à la caisse, en temps de prospérité.

Des sommes allouées par l'État, ou prises au besoin dans la caisse de réserve, seraient destinées à récompenser les écrits, les tableaux et les objets d'art les plus remarquables.

Ces récompenses en numéraire seraient décernées annuellement par un jury que les artistes et les hommes de lettres nommeraient eux-mêmes.

C'est ainsi que l'organisation du travail de l'intelligence pourrait s'unir à l'organisation du travail industriel.

Il serait formé, dans chaque section de l'Institut, et dans chacune des différentes classes savantes, une commission chargée d'examiner les manuscrits littéraires, scientifiques et artistiques, qui lui seraient envoyés, et d'en arrêter l'impression aux frais de l'État ou de la caisse de réserve, quand leurs auteurs seraient sans fortune, et décèleraient du talent ou des dispositions heureuses.

Lorsque ces manuscrits seraient des œuvres dramatiques ou des partitions de musique, on les admettrait à être représentées sur les théâtres nationaux, à tour dc rôle, et suivant l'ordre de leur réception.

Il serait rendu comptc dans le *Moniteur*, ou plutôt dans une Revue fondée à cet effet, de tous les livres importants. Les appréciations critiques qui paraîtraient dans cette Revuc seraient confiées au soin de littérateurs consciencieux, qui n'eussent pas fait précédemment de la critique, ce sacerdoce de la pcnsée, un honteux métier, un moyen de vengeance ou une arlequinade.

Ils devraient encore signaler au mépris et à la risée publique, ces œuvres nulles et artificieuses qui n'ont cours, dans un certain monde, que par leur attrait grossier.

Les livres immoraux seraient poursuivis avec activité par le ministère public, et ne seraient plus admis au funeste succès que leur facilitait un régime de corruption.

On arriverait peu à peu, par ces moyens, à préparer un sort plus heureux aux œuvres

délicates et sérieuses, et à épurer le goût du public.

Les sots frottés de mauvaise littérature, comprendraient peut-être qu'il vaut mieux tenir un marteau ou une pioche, d'une main courageuse, que de faire un livre obscène ou médiocre; et nous aurions ainsi la meilleure organisation du travail intellectuel.



III.

Répression des abus de la concurrence. — Liberté d'association.

Nous n'avons pas encore parlé de la concurrence, que l'on a tant accusée, dans ces derniers temps, d'être une cause d'extermination pour les travailleurs.

La concurrence est la consécration même de la liberté du commerce. Elle est un droit et un bienfait. Nous devons chercher non à la détruire, mais à en réprimer les excès. Les plus généreux principes, les plus grandes institutions

ont leurs abus. La liberté a son abus qui est la licence ; la religion a son abus qui est le fanatisme; la morale a son abus qui est l'ascétisme. Faut-il pour cela proscrire la religion, la liberté, la morale? La concurrence est une des belles conquêtes de l'intelligence. Elle est le stimulant, l'aiguillon, l'âme de l'industrie. Essayons de la régler et de la moraliser, mais non de la frapper d'un coup mortel.

Nous pensons que l'on préviendrait dans une certaine mesure les désastres de la concurrence en arrêtant que si des entrepreneurs ou des producteurs étaient convaincus d'avoir livré leurs produits ou leurs travaux au-dessous du prix de revient, dans un but de concurrence déloyale et meurtrière, ils seraient considérés comme auteurs d'un délit, et seraient passibles d'une peine correctionnelle.

Une réforme qui contribuerait puissamment, selon nous, à améliorer le sort des travailleurs, c'est la liberté d'association.

Il est évident que l'industriel ayant à redouter la concurrence de l'ouvrier, lui ferait des conditions de salaire équitables, et aurait

même avantage à lui accorder une part dans les bénéfices de son entreprise, pour mieux en assurer le succès, et l'enchaîner à lui par un lien de fraternel intérêt.

D'un autre côté, l'ouvrier sensé qui aurait une satisfaisante rétribution de son travail, ne renoncerait pas facilement à son gain assuré, et à la sécurité de sa position, pour s'exposer aux hasards de l'association. Lorsque les maîtres et les ouvriers seront arrivés à se faire des concessions mutuelles, et à n'avoir plus que des prétentions raisonnables, la liberté d'association pourra être une source de prospérité pour l'industrie, et un remède à la misère des classes ouvrières.

Enfin, comme complément à notre système, le cumul serait rigoureusement aboli. — Des hospices d'invalides civils seraient établis, dans un certain nombre de départements, et tout homme incapable de pourvoir à son existence par le travail y serait admis.

Nous adopterions, en un mot, toutes les réformes légitimes, praticables et morales, relatives soit au travail industriel, soit au travail agri-

cole, qui sont signalées chaque jour dans la presse par des penseurs laborieux.

Nous ferons remarquer, en terminant cet exposé, que notre système aurait pour principaux avantages :

1° De rendre la liberté et la sécurité à l'industrie, et, par conséquent, de contribuer à faire renaître sa prospérité, à rétablir la confiance et à raffermir le crédit, qui a été ébranlé. non-seulement par une commotion politique, mais encore par des théories déplorables ;

2° De mettre les travailleurs à l'abri de l'extrême misère et des effets pernicieux de l'oisiveté ;

3° De récompenser dignement leur zèle, leur probité, leur intelligence ;

4° D'utiliser les dépenses qui ont été faites par l'État, pour la création des *ateliers nationaux*, puisqu'ils seraient convertis en ateliers de refuge ;

5° De procurer à l'État une économie, sur l'achat des travaux et des fournitures qui lui sont nécessaires ;

6° De se prêter, sans secousse violente, à

toutes les améliorations pratiques, et de n'exclure aucune modification raisonnable.

Puissions-nous éveiller l'attention et la sympathie des hommes consciencieux, et avoir jeté seulement les premiers jalons qui indiqueront aux bons esprits la voie salutaire et droite dans laquelle ils doivent s'engager, pour nous conduire au but désiré !



CONCLUSION.

Le problème de l'organisation du travail est une question de détails, qui ne peuvent arriver à l'ensemble, à l'état de système, que par la coordination, l'enchaînement, la déduction.

Les erreurs des socialistes qui ont tenté de résoudre ce problème, nous paraissent venir, en grande partie, de ce qu'ils ont procédé par des mesures absolues et restrictives, au lieu de procéder par des moyens relatifs et par ex-

tention. Aussi, loin de gouverner leurs idées, ils sont dominés et emportés par elles, jusque dans les régions du désordre et de l'anarchie.

Leur tort a été encore de méconnaître complétement la nature humaine, et de ne pas tenir plus compte de ses imperfections et de ses misères, que de ses beaux sentiments et de son élévation. Les uns ont traité l'homme comme un ange, les autres comme une brute. Il en est qui espèrent encore aujourd'hui le transformer peu à peu et en faire un Dieu. Ils semblent ignorer que le cœur de l'homme, ainsi que son corps, est régi par des lois immuables. Il n'est pas moins ridicule de vouloir changer notre constitution morale qu'il le serait d'avoir la prétention de bouleverser notre constitution physique. On parvient à les améliorer ou à les atrophier, mais on n'arrivera jamais à les métamorphoser. Qu'on lise une page de la Bible, d'Homère ou de Théophraste, on y trouvera des peintures du cœur, qui semblent avoir été esquissées à l'instant même. Il est donc insensé de rêver une perfection qui n'est pas de ce monde. Tant qu'il y aura des hommes sur la

terre, il y aura des vices, des passions, des iniquités et des souffrances. Car la misère est inhérente à notre nature; et si le plaisir est une réalité, la béatitude est un rêve.

Ainsi ce n'est pas de l'imagination, ni de l'esprit, ni même du génie qu'il faut pour résoudre les problèmes qui touchent au bien-être et à l'intérêt des masses. C'est tout simplement un peu de ce pauvre bon sens, que nous dédaignons, nous autres Français, avec autant de raison que le renard de la fable injuriait la grappe vermeille et succulente. Il y a eu des utopistes de génie, mais il n'y a pas eu encore de rêveurs de bon sens. Un honnête paysan, qui n'aurait pas assez d'imagination pour inventer des raisonnements captieux, serait plus apte à traiter la question de l'organisation du travail que certains théoriciens ingénieux ou illuminés.

Au reste, les socialistes intelligents et sensés ne nous manquent pas. Seulement il faudrait se donner la peine de les écouter et leur laisser le temps d'arriver, par des efforts successifs, à

une solution qui ne peut s'improviser comme un discours sonore.

Il ne serait pas moins utile de renoncer aux misérables préoccupations de parti et d'amour-propre, pour ne plus s'occuper que de la question d'humanité. Ayons enfin la grandeur, la fierté, l'audace de profiter des idées de nos ennemis, lorsqu'elles peuvent être utiles à tous. Arrachons de leurs mains l'arme dont ils voudraient faire contre nous un instrument de lutte et de ruine. Et, quand ils seront vaincus, vengeons-nous en partageant avec eux les fruits de la victoire! C'est une honte, c'est un scandale inouï, et qui soulève l'indignation des nobles cœurs, de voir des ambitieux maladifs s'ériger en autocrates de la liberté, et compromettre la sainte cause de la démocratie par leurs extravagances systématiques! Ah! si tous les adorateurs du faste, du pouvoir et de la fortune, aimaient le peuple autant que son or et ses faveurs, il regorgerait de bien-être!

En résumé, l'avenir de la société ne dépend pas uniquement de quelques changements dans les institutions et dans les hommes. Il dépend

encore de la réforme et de l'épuration des mœurs. Ne nous lassons pas d'exalter le désintéressement, l'indépendance, le patriotisme, tous les grands sentiments dont nous portions naguère le deuil. L'organisation du travail n'est pas l'organisation de l'égoïsme. Est-ce que la révolution des idées peut-être la glorification de la matière! Inspirons au peuple le culte de la pensée, l'amour des hommes, la religion du sacrifice! Et n'oublions pas que c'est surtout dans le devoir, le courage, l'ordre, l'économie, la moralité, que se trouve le SALUT DES TRAVAILLEURS!

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Paris.—Imprim. de Lacour, rue St-Hyacinthe-St-Michel, 33.